

SEANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	9


Délibération n°12042024-001

Date de la convocation

Le 05/04/2024

Objet de la délibération

APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2023

La 1^{ère} Adjointe,

Maryse TARRIT
Signature et cachet

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le

ID : 063-216303255-20240412-12042024_001_1-DE

L'An deux mille vingt-quatre, le vendredi 12 avril à 18h30 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme AUXERRE Céline, M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. FERREIRA Manuel M. LABONNE Didier, Mme TARRIT Maryse, Mme BONHOMME Sabrina, M. DUMONT Fabrice, Mme MEUNIER Elise

Absents (excusés) : Mme AUXERRE Céline représentée par M. Fabrice DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Fabrice DUMONT.

Sous la présidence de Madame Maryse TARRIT, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	262 615.09 €
Recettes	259 003.57 €
Résultat reporté	67 066,46 €
Excédent de clôture :	63 484.94 €

Investissement

Dépenses	88 974,00 €
Recettes	147 202,49 €
Résultat reporté	149 554,47 €
Excédent de clôture :	207 782,96 €

Restes à réaliser :

Dépenses	53 800,76 €
Recettes	72 910,00 €

Résultat définitif : + 271 267.90 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, POUR 8 VOIX, CONTRE 1 VOIX, le compte administratif du budget communal 2023.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.